

4.3 : Des « Solutions Logement » pour les jeunes primo-locataires

* Axe 4 : Parcours inclusion jeunes

**CONTEXTE**

Les jeunes primo locataires délaissent le logement social pour des raisons sociétales (culture de l’immédiateté, du virtuel, de la mobilité…) auxquelles il convient d’ajouter les contraintes administratives (délai d’attente, procédure…) et le déficit d’image du logement HLM.

Les études font effectivement apparaître que 2/3 des jeunes primo locataires se dirigent vers le parc privé alors que 87% d’entre eux sont éligibles au logement social. En plus d’être confrontés à la précarité, les jeunes aggravent leurs difficultés avec des logements plus chers que ceux du parc public (loyer et énergies).

Pour replacer le logement social comme un tremplin dans le parcours résidentiel des jeunes, il convient de proposer un nouveau mode d’approche de ce public en travaillant sur les freins (temporalité, instantanéité, solvabilité et simplification).

**PUBLIC CIBLE**

Jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d’un logement, effectuant une première demande de logement.

**CONTENU DU PROJET**

1. Objectifs

Le présent appel à projet vise à proposer une offre de logements adaptée pour les publics jeunes.

Seront notamment recherchés :

* la réactivité dans l’octroi des logements ;
* des typologies adaptées ;
* la situation ce ces logements, notamment au regard des solutions de transport ;
* le pré-équipement des logements ;
* le lissage des charges, la compatibilité du loyer avec les ressources.

1. Phasage du projet

Dans le mois qui suit l’arrivée du jeune, une gestion locative adaptée sera mise en place : elle prendra notamment la forme d’une visite au domicile effectuée par un ou des professionnels qualifiés. Outre la fourniture du logement, un accompagnement social adapté et personnalisé sera proposé.

Un partenariat sera établi avec les SLISL des MDS pour faire connaitre ces solutions et faciliter l’orientation par les MDS.

1. Résultat(s) attendu(s)

Un objectif **minimal** de 30 jeunes ayant accédé au logement sera fixé sur l’ensemble du Département pour l’année 2025.

**TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

L’action se décline sur les 9 Maisons département solidarité (MDS) du Département du Pas-de-Calais. Le ou les opérateurs travailleront en liens directs et étroits avec le Service local inclusion sociale et logement du/des territoire(s) sur lequel(s) ils interviendront.

**Porteurs de projets éligibles**

Les bailleurs sociaux ou des groupements de bailleurs qui disposent d’un parc de logements sur le Département du Pas-de-Calais. Une attention particulière sera portée sur la couverture proposée en solutions « logement » pour éviter les « zones blanches ».

Une attention particulière sera portée :

* à l’inscription dans le réseau territorial et départemental ;
* à l’expérience dans l’accompagnement proposé ;
* au caractère innovant de la méthode proposée.

**DUREE ET FINANCEMENT**

1. Durée de l’Appel à projets

L’appel à projets est ouvert du 15 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus.

Les candidatures devront être déposées puis validées dans le logiciel E partenaire, selon les modalités reprises dans l’appel à projets et dans les délais impartis. Passé la date de clôture de la session, la candidature ne pourra plus être déposée et prise en compte.

1. Durée du conventionnement

La durée de l’opération est fixée à 12 mois, soit du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1. Modalités de financement

Sous reserve de l’adoption du budget 2025 du Département qui interviendra en mars 2025, les modalités de financement s’organisent comme suit : attribution d’une participation financière de 30 000€ pour l’année 2025 au total.

1. Modalités de versement de la participation financière

Les modalités de versement de la participation financière s’organisent comme suit : versement en une seule fois à la signature de la convention.

Une convention viendra préciser les modalités de mise en œuvre et d’évaluation du projet ainsi que du versement de la participation.

**evaluation**

1. Bilan intermédiaire/suivi des opérations

Un tableau de reporting sera tenu à jour au fur et à mesure par l’opérateur, reprenant l’ensemble des données collectées (nom, coordonnées …) et pourra être fourni au Département

1. Bilan final

Un bilan final sera attendu. Il comprendra les indicateurs d’évaluation mentionnés ci-dessous ainsi qu’une analyse qualitative visant à lever les freins rencontrés.

1. Indicateurs d’évaluation

Les indicateurs d’évaluation de l’opération sont les suivants :

* nombre de jeunes entrés en logement via le dispositif par territoire et par commune ;
* nombre de nouveaux logements pré-équipés dans ce cadre, et type d’équipements financés ;
* nombre de jeunes ayant quitté le logement ;
* motif de sortie du logement et nombre par motif ;   
  - déménagement à la demande du ménage vers un autre logement (public ou privé) ;  
  - expulsion locative ;  
  - autre.
* nombre de partenaires du champ du logement mobilisés.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Direction des Politiques d’Inclusion Durable : Service des Politiques Sociales du Logement

Marianne THOMAS - 03 21 21 67 10 [thomas.marianne@pasdecalais.fr](mailto:thomas.marianne@pasdecalais.fr)

Marie PERRIER – 03 21 21 67 23 [perrier.marie@pasdecalais.fr](mailto:perrier.marie@pasdecalais.fr)